

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1041

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Débat, niveau zéro

Entre 1950 et 1981, on recense onze votations sur le régime des finances fédérales. Peuple et cantons ont dit six fois oui, quand il s'agissait d'un régime financier strictement limité dans le temps ou d'une simple prorogation du régime existant. Tous les changements fondamentaux, annoncés comme tels, ont essuyé un refus, opposé tant à la suppression de l'impôt fédéral direct (4 juin 1950) ou à celle de l'Icha (20 avril 1952) qu'à l'introduction de la TVA (juin 1977 et mai 1979).

A chaque votation, les enjeux ont fait l'objet d'explications plus ou moins claires aux citoyens, qui ont souvent dû se prononcer en imparfaite connaissance de cause. Mais ils n'ont jamais été confrontés à une désinformation aussi caractérisée que cette fois. Le débat public en vue de la votation fédérale du 2 juin prochain n'aura tout simplement pas eu lieu, du moins en Suisse romande, en partie faute de combattants pour le oui et en partie parce que la discussion est impossible avec des opposants qui assènent sans les démontrer des contre-vérités avec un aplomb qui s'apparente à la mauvaise foi.

Prudemment, les parlementaires qui ont voté le régime financier aux Chambres fédérales (120 contre 31 au National, 32 contre 2 aux Etats) ne s'exposent pas dans la campagne – réélection oblige. Du côté des groupes d'intérêt, les «pro» se font discrets, à l'exception des banquiers. Tout se passe comme si les gros exportateurs n'attachaient plus d'importance à la suppression de la taxe occulte, ou comme si les paysans n'avaient plus intérêt à une situation financière saine de la Confédération, grande pourvoyeuse de subventions agricoles et autres paiements directs.

Dans le canton de Vaud, les opinions favorables ne s'expriment pratiquement pas, comme si le fait que la section cantonale du Parti radical suisse ou la Chambre d'agriculture aient dit non avait paralysé tout le monde.

Du côté des non en revanche, ça cogne dur, sans lésiner ni sur le niveau ni sur le volume des moyens. Il faut dire que l'Union suisse des arts et métiers

(USAM) orchestre la campagne, avec la finesse du poujadisme à l'helvétique, mélange démagogique de fédéralisme mal compris, d'anti-étatisme viscéral et de corporatisme classique, qui fait passer la défense étroite de certains intérêts professionnels et catégoriels avant toute autre considération. Quant aux compagnies d'assurance-vie, elles consacrent des centaines de milliers de francs à convaincre les citoyens que leurs clients n'ont pas à payer un droit de timbre de fr. 2 francs 50 par 100 francs de prime.

Si on ajoute à cela le fait que la votation porte formellement sur la réforme de la fiscalité indirecte (remplacement de l'Icha par la TVA), mais en réalité concerne aussi les deux autres éléments du «paquet» (droit de timbre, imposition des personnes morales), on imagine la confusion du débat et des citoyens. Bien heureux celui qui aura pu se former une opinion personnelle sur le paquet total après analyse détaillée de son contenu et appréciation pondérée de l'ensemble ! La plupart se prononceront sur le paquet sans l'avoir examiné, – et on ne saurait le leur reprocher après la démission des politiques sur le thème des finances fédérales, laissé aux seuls groupes d'intérêt.

Au total, cette campagne aura marqué un «progrès» sensible dans la dégradation du débat politique en Suisse. On aurait même atteint en l'occurrence le degré zéro de la culture politique si, du côté des détracteurs, on avait osé pousser l'indécence jusqu'à utiliser «l'argument» massue habituel, à savoir une menace pour l'AVS. Il faut dire que le taux de la TVA pourrait faire l'objet d'une majoration temporaire pour le financement d'impasses démographiques, et que dès lors même les rédacteurs au service de l'USAM n'osent pas considérer le premier pilier de la prévoyance vieillesse comme menacé.

Au reste, la mauvaise foi règne en maîtresse: rejeter la TVA pour lourdeur insuffisante et imaginer qu'elle deviendra bientôt acceptable à des

YJ
 (suite à la page 3)